



L'AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ



Lac d'Ilay (Jura)

L'AGENCE FRANÇAISE DE LA BIODIVERSITÉ BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (ARB BFC), QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté est un établissement public de coopération environnementale. À ce jour, on dénombre 8 ARB en France, toutes issues de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 qui a donné la possibilité aux Régions et à l'Office Français de la Biodiversité (OFB), de créer ensemble ce type de structure.

Ces agences fonctionnent en « cœur de réseau », l'ambition première étant de coordonner les initiatives, en déployer de nouvelles et généraliser les bonnes pratiques en faveur de la reconquête de la biodiversité. Pensées comme de véritables laboratoires d'expérimentation, elles doivent donner envie d'agir...

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Cinq missions principales sont confiées à l'agence régionales de la biodiversité :

- **Structurer et animer une communauté d'acteurs engagés en faveur de la biodiversité** : partage et mise en commun de savoir-faire, développement de projets communs, valorisation des initiatives et des bonnes pratiques, ...
- **Améliorer la connaissance et sa diffusion** : description de l'état de la biodiversité en région, son évolution, les causes et les conséquences de son érosion ; développement des sciences participatives (contribution du grand public à la production de données scientifiques) ; orientations des besoins en matière de connaissance, partenariats avec le monde de la recherche, ...

- **Veiller à l'efficacité de l'action et à la cohérence des politiques publiques :** mise en œuvre opérationnelle de la stratégie régionale de la biodiversité ; réalisation d'actions issues de grands schémas directeurs d'aménagement ; accompagnement de la séquence « éviter - réduire - compenser » (ERC), appui technique aux porteurs de projets, ...
- **Agir avec le monde économique pour faire de la biodiversité un enjeu de développement et de créations d'emplois :** prise en compte de la biodiversité dans le développement économique, développement de nouvelles technologies et de projets inspirés par la nature, ...
- **Informier, sensibiliser et mobiliser :** mise en œuvre d'une stratégie de communication pour rendre le public et les professionnels acteurs ; valorisation d'offres de formation, organisation de conférences, ...

CARTE D'IDENTITÉ DE L'AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ

Date de création : 7 juin 2019

Fonctions principales : mettre en réseau les acteurs de la biodiversité, accompagner les porteurs de projets, entraîner l'adhésion et la mobilisation de tous !

Territoire de compétence : Région Bourgogne-Franche-Comté

Cofondée par : la Région Bourgogne-Franche-Comté et l'Agence française pour la biodiversité

Directeur : LUC TERRAZ

Une équipe : 6 salariés



Grand tétras



Faucon pèlerin



Lynx boréal

« L'ambition première de l'ARB est de coordonner les initiatives, en déployer de nouvelles et généraliser les bonnes pratiques en faveur de la reconquête de la biodiversité »



RENCONTRE AVEC STÉPHANE WOYNAROSKI

Président de l'Agence Régionale de la Biodiversité
Bourgogne-Franche-Comté

Nature Junior

Pourquoi avoir créé l'Agence Régionale de la Biodiversité BFC ?

Stéphane WOYNAROSKI

La Région et l'Office Français de la Biodiversité ont souhaité créer cette agence pour aller plus loin dans la reconquête de la biodiversité, au plus près du terrain et des citoyens. Dans un contexte de déclin de la biodiversité, de crises environnementales et de changement climatique, il est urgent de travailler ensemble et de coopérer pour l'intérêt général. Avec cette agence, on souhaite rassembler tous les acteurs œuvrant pour la biodiversité, créer de nouvelles dynamiques, innover et expérimenter. C'est un projet collectif qui doit nous permettre de travailler autrement et d'être plus efficace car il y a urgence à agir !

Nature Junior

Qu'est-ce que l'agence apporte de plus sur le terrain ?

Stéphane WOYNAROSKI

L'agence permet tout d'abord de confronter les regards et de développer une démarche partenariale et participative où chacun peut apporter sa contribution aux politiques publiques de reconquête de la biodiversité.

Elle permet d'associer les idées, les compétences, les outils, les savoir-faire et d'accompagner les porteurs de projets au plus près du terrain en lien avec tous les acteurs œuvrant déjà pour la biodiversité en Région. Son objectif n'est pas de se substituer à ce qui existe déjà mais de créer du lien, valoriser les bonnes pratiques et mobiliser tous les acteurs de la société civile.

Elle crée ainsi les conditions de réussite en conjuguant les politiques publiques (de biodiversité mais aussi d'aménagement, de sensibilisation, de préservation et de restauration des milieux, ...), en limitant la dispersion des actions et les doublons et en s'impliquant dans la mise en œuvre de stratégies et d'actions cohérentes, concrètes et adaptées à la réalité du terrain.

Nature Junior

Quel est votre rôle au sein de la structure ?

Stéphane WOYNAROSKI

En tant que Président de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB BFC), je préside le conseil d'administration, convoque ses membres et fixe l'ordre du jour. Je nomme également le personnel de l'établissement. Je travaille en étroite collaboration avec la Vice-présidente de l'ARB-BFC, Anne-Laure BORDERELLE et le directeur de l'agence, Luc

TERRAZ.

Nature Junior

Quels sont les particularités de l'agence ?

Stéphane WOYNAROSKI

L'ARB BFC est le deuxième établissement public de coopération environnementale créée en France, c'est un statut particulier qui permet d'établir un partenariat entre l'Etat, les collectivités et d'autres acteurs de l'environnement. Ce statut met l'accent sur la notion de coopération. Sa création est un acte fort et symbolique permettant de renforcer les solidarités. Elle pose les bases du changement et se positionne localement comme une plateforme de développement au service de tous.

QUELS SONT SES PARTENAIRES ?

Tous les acteurs locaux que ce soient les collectivités, les associations, les acteurs socio-économiques comme les entreprises, les forestiers, les agriculteurs, les urbanistes, ..., mais également les usagers et les citoyens !

Le comité d'orientation réparti en 5 collèges (collectivités ; État et ses établissements publics ; organismes socio-professionnels ; associations, organismes, fondations et gestionnaires d'espaces naturels ; organisme de recherche et d'études, ...) doit permettre d'échanger sur les questions touchant aux orientations stratégiques de l'agence, il a un rôle consultatif.



Conseil d'administration de l'ARB - BFC

COMMENT FONCTIONNE L'AGENCE ?

L'agence est administrée par un conseil d'administration composé de 30 membres regroupant des représentants de collectivités locales (Conseil régional de BFC, Conseil départemental de la Nièvre et Parcs naturels Régionaux), de l'État (Préfets), de l'Office Français de la Biodiversité, d'établissements publics locaux et nationaux (Chambre de commerce et d'industrie régionale, Chambre régionale d'agriculture, Université, Office national des forêts, Parc National des forêts de Champagne et Bourgogne), d'associations (Conservatoires d'espaces naturels, Conservatoires botaniques, France Nature Environnement, Graine BFC, SIGOGNE), de secteurs économiques (Union régionale de pêche, Fédération régionale des chasseurs et union nationale des industries de carrières et matériaux de construction BFC) et de personnalités qualifiées.

Ce conseil d'administration fixe les orientations stratégiques de l'agence et assure une fonction de contrôle essentielle dans le fonctionnement d'un établissement public.

Le directeur, en lien avec ses équipes met en œuvre les orientations opérationnelles.

LES PREMIÈRES ACTIONS ENGAGÉES

Les premiers mois de création ont été consacrés à la structuration de l'agence et à l'adoption de nombreux actes lui permettant de fonctionner. Depuis novembre dernier, de nouveaux chantiers ont pu être engagés comme l'initiative « Territoires Engagés pour la Nature » ou la participation au « Tour de France Biodiversité et Entreprises » qui se concrétiseront prochainement. L'agence accompagne également la Région dans l'élaboration de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB BFC). Elle est aujourd'hui partie-prenante de l'observatoire régionale de la Biodiversité (ORB BFC) et contribue à ses premières productions.

CONTACT

Agence Régionale de la Biodiversité

4 square Castan
CS 51857
25031 Besançon CEDEX

contact@arb-bfc.fr
03 39 91 31 00

